

MAIRIE DE SAINT-OFFENGE

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA CANTINE ET À LA GARDERIE

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les services périscolaires de cantine et de garderie sont entièrement gérés par la mairie, indépendamment de l'école.

La mairie a fait le choix depuis plusieurs années d'utiliser le système e-ticket afin de vous donner plus de flexibilité pour gérer les inscriptions de vos enfants. Vous devez accéder au portail famille e-ticket de la commune de Saint-Offenge, soit par ordinateur, soit via l'application mobile sur votre téléphone.

Il est nécessaire d'être connecté à internet pour pouvoir gérer les inscriptions.

- pour accéder au portail famille depuis un ordinateur : <https://eticket-app.qjis.fr/>
- pour télécharger l'application mobile: <https://www.eticket.qjis.fr/connexion-au-portail-famille/>

VOTRE DOSSIER SUR LE PORTAIL E-TICKET – INFORMATIONS À VÉRIFIER

Si vous êtes nouveaux parents à Saint-Offenge, la mairie se charge de créer votre dossier. Après création, vous recevrez un mail vous indiquant vos identifiants de connexion.

Si vous avez déjà un accès sur e-ticket, vos identifiants de connexion restent valides d'une année sur l'autre.

Si vous constatez la moindre erreur sur votre dossier, merci de nous en informer par mail mairie@saintoffenge.fr pour que nous puissions la corriger.

CE QUE VOUS POUVEZ GÉRER SUR VOTRE PORTAIL

Vous devez vous assurer que les noms des personnes autorisées à venir chercher vos enfants à la garderie sont bien présents sur le portail e-ticket.

Une étape de validation est faite par la mairie entre l'ajout d'un nom dans votre portail, et la tablette de la garderie. Il est donc important de prévoir **un délai raisonnable** pour ajouter le nom d'une nouvelle personne.

Nous vous demandons de tenir cette liste à jour pour garantir au personnel de la garderie que la personne qui vient chercher votre enfant a le droit de le faire.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION

Il est important de nous prévenir en cas de changement de situation ou si des informations ne sont plus à jour, ou en cas d'erreur de saisie : mairie@saintoffenge.fr.

Tout changement dans le dossier doit être **envoyé** à la mairie par le biais de votre portail. Ce changement est ensuite validé par la mairie pour que votre dossier soit complet.

IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Pour les nouveaux parents, vous recevez début août un mail avec vos identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) pour accéder au portail famille. Pensez à vérifier vos spams régulièrement car le message pourrait s'y retrouver.

Pour les anciens parents, les identifiants de connexion ne changent pas d'une année sur l'autre.

Si vous ne réussissez plus à vous connecter, envoyez un mail à la mairie qui pourra réinitialiser votre mot de passe : mairie@saintoffenge.fr.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE : MI-AOÛT

Votre portail sera ouvert à partir de la mi-août pour vous permettre d'inscrire votre enfant à la cantine et à la garderie dès le premier jour d'école.

VEUILLEZ NOTER QUE VOTRE PORTAIL SERA BLOQUÉ TANT QUE NOUS N'AURONS PAS REÇU TOUS LES DOCUMENTS REQUIS (fiche d'inscription 2024-2025, quotient familial et certificat d'assurance).

INSCRIPTIONS À LA CANTINE ET À LA GARDERIE

Vous devez inscrire vos enfants à la cantine et/ou à la garderie par le biais de ce système avant la rentrée scolaire. Si vous avez des difficultés pour effectuer les inscriptions, veuillez contacter la mairie par mail : mairie@saintoffenge.fr.

Pour gérer les inscriptions régulières, le système vous permet de déclarer une semaine type pour chaque activité. La semaine type s'applique pour l'ensemble de l'année scolaire, mais reste modifiable par vos soins en respectant les délais décrits comme suit.

Pour les inscriptions irrégulières ou occasionnelles, vous devrez effectuer les inscriptions au cas par cas, en respectant les délais décrits comme suit.

DÉLAIS D'INSCRIPTION

- Cantine :
 - o **vendredi 16h30** pour les lundi et mardi de la semaine suivante.
 - o **mardi 16h30** pour les jeudi et vendredi de la semaine en cours.
- Garderie : inscription au plus tard **le matin avant 7h**.

GARDERIE

Quelques éléments importants sont à noter concernant les inscriptions à la garderie.

- Il n'est pas nécessaire de spécifier les heures d'arrivée ou de départ. Une tablette reliée au système permet au personnel de pointer les arrivées et départs de chaque enfant.
- La facturation est calculée de manière automatique par tranches de 30 minutes.
- Tout élève inscrit à la garderie du soir sera obligatoirement pris en charge par le personnel, et la première ½ heure sera systématiquement facturée. **Même si vous êtes présent à la sortie de l'école, il vous faudra vous rendre à la garderie pour que le personnel puisse effectuer le pointage sur la tablette.**
- Nous vous rappelons que la garderie ferme à 18h30. Par respect pour le personnel, nous vous remercions de respecter cet horaire. Tout retard donnera lieu à la facturation d'une ½ heure supplémentaire.
- Les enfants non récupérés à la sortie de l'école à 16h30 seront accompagnés par les enseignantes à la garderie, et **une amende de 15€** sera appliquée en plus du tarif habituel, sauf cas de force majeure justifié.

ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Vous devez impérativement prévenir la mairie en cas d'absence de votre enfant inscrit aussi bien à la cantine qu'à la garderie (**pour cause de maladie ou de problème exceptionnel**). Vous pouvez envoyer un mail à mairie@saintoffenge.fr (préférable) ou appeler le numéro suivant : 04.79.54.91.71.

Toute absence non justifiée donnera lieu à facturation.

Il n'est pas possible de modifier les inscriptions par le biais des cahiers de liaison.

Si vous rencontrez des difficultés concernant le fonctionnement du portail famille, ou si vous avez des questions sur ces modalités d'inscription, veuillez contacter la mairie par mail mairie@saintoffenge.fr ou par téléphone au 04 79 54 91 71.

Retrouvez toutes les informations concernant e-ticket sur le site web e-ticket : <https://www.eticket.qiis.fr/portail-famille/>